



SOCOTEC BELGIUM ASBL

		28 2007 (20)	
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	<u>xistante</u>	
N° de rapport : 23./16.062.4./-3			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres :			*********
Demandeur: Cett Ti Cheen - Selt NG			
Personne sur place :code EAN de l'installation :	<u></u>		
Adresse de la visite : Loc to 6 DUR BUY 66.	- 654	BARO	MX
Date de visite : 27/06/16 Date d'émission 2.7/06/16 Références client	NO		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 💆 276 bis et dérogations 🏖 271 bis	278	141	
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		7 —	
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V		ΑΑ	14
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	its terminaux :	7
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	ucrog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs		X	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		*	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	<u></u>	X	111123411
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	,		X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : Ω Ω ΜΩ	X		
Résistance de dispersion de la prise de terre : TAS A SURA DE	X		
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
The state of the s	enciologica (Section 1881)	S RESTRICTION OF STREET	
Voir Annexe.		during serie in The introduction series	nna aara i
THE RESIDENCE OF THE CONTROL OF THE STATE OF		E MENTOCKTON TO THE	
The second secon	un di in di de decesi c en a an on con escesi es		
Conclusion:			RA
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.F. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans P/SOC
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité aux terme de 18 mois après signa	complémentai ture de l'acte d	re est à exécute le vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen comme organisme en vue de compléter le dossier.			par le (273(fr)
Nom et visa de l'inspecteur : / / Nom et visa du demandeur pour réception :			
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	1.8		
a critiaree	n.be		8
CUFFARO WWW.certigreen.be Domenico Tél. 0471/580.708			
Domenico Tél. 047 1733			1/2

Domenico SOCOTEC SOCOTEC BELGIUM ASBL - IVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0556 23 / Coe 24/03
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : CAKAGE
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
* Absence de Serlionnem de Terre.
pordon dé le miner les Tennants et les
Product de plan électique mois respecteures de la la Cestains circents. Www.certigreen.be www.certigreen.be
(fr)/06i
www.certigreen.be

1/1